



Michel Rocard
Mémoires polaires



CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES PÔLES

Michel Rocard
Mémoires polaires

En partenariat avec l'association **MichelROCARD**.org

Ouvrage réalisé par l'association Le Cercle Polaire en hommage
à son ancien Président d'honneur (2009-2016)

Droits photos : Le Cercle Polaire

Préface

L'engagement écologique et le combat pour la préservation des pôles de Michel Rocard constituent deux composantes fortes et singulières de la carrière de l'ancien Premier ministre que le PR François Hollande n'a pas manqué de mettre en exergue dans l'hommage national qu'il lui a rendu, le 7 juillet 2016, dans la cour d'honneur de l'hôtel des Invalides : « L'environnement, l'écologie : Michel Rocard fut là encore un pionnier. En 1989, c'est à son initiative qu'avait été lancé l'appel de La Haye, 43 pays, les cinq continents représentés, qui demandaient l'introduction d'un mécanisme contraignant pour lutter contre le réchauffement climatique. C'était le début du processus qui mènera à la COP21 et qui aboutit à la signature de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 ». Et le PR d'ajouter : « Michel Rocard fut le premier dirigeant à se mobiliser pour la sauvegarde des pôles. Son rôle fut décisif pour l'adoption du protocole de Madrid qui a consacré le sixième continent, l'Antarctique, réserve naturelle mondiale exclusivement dédiée à la paix et à la science, interdite à toute exploitation économique. Ce qui lui valut d'être nommé en 2009, Ambassadeur de France pour les pôles, l'Arctique et l'Antarctique, une mission qu'il a prise très à cœur, au point de multiplier, au risque pour sa santé, des déplacements dans des régions particulièrement inhospitalières » (Discours du PR, 7 juillet 2016).

L'action de l'ancien PM français et de son homologue australien Robert Hawke en faveur du renforcement de la gouvernance écologique de l'Antarctique a marqué un tournant dans l'histoire de la gouvernance du sixième continent. Le 25 novembre 1988, la convention dite de Wellington ou convention sur la Règlementation des activités relatives aux ressources minérales en Antarctique était ouverte à la ratification et la plupart des Parties consultatives au traité sur l'Antarctique étaient disposées à la ratifier. Lors de sa visite d'État en France, en juin 1989, le PM australien Robert Hawke et le PM Michel Rocard lançaient une action conjointe pour mettre un terme à ce processus. Avec l'accord du PR François Mitterrand, un communiqué franco-australien annonçait que la France et l'Australie ne ratifieraient pas la convention de Wellington, compromettant ainsi l'entrée en vigueur de la Règlementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique.

Les deux PM voulaient aller plus loin et promouvoir un régime ambitieux de protection de l'environnement de l'Antarctique. Le 18 août 1989, un deuxième communiqué franco-australien annonçait que « les deux Premiers ministres français

et australien ont indiqué que l'exploitation minière en Antarctique n'est pas compatible avec la protection de l'environnement fragile de l'Antarctique et proposeront aux Parties au Traité de négocier une convention globale de protection de l'environnement qui fera de l'Antarctique, une réserve naturelle » (Communiqué conjoint des Premiers ministres français et australien, Canberra, Australie, le 18 août 1989). La France et l'Australie présentaient leur proposition à la XV^e réunion des Parties consultatives au traité sur l'Antarctique (RCTA XV) qui se tenait à Paris en octobre 1989, et appelaient les autres Parties à ouvrir de nouvelles négociations. Le 4 octobre 1991 était signé à Madrid, le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement qui interdit « toute activité relative aux ressources minérales autre que la recherche scientifique » et impose que « les activités sont organisées et menées sur la base d'informations suffisantes pour permettre l'évaluation préalable et l'appréciation éclairée de leurs incidences éventuelles sur l'environnement en Antarctique et sur les écosystèmes dépendants et associés ». Pour la première fois dans l'histoire mondiale, une très vaste partie de la superficie du globe était classée « réserve naturelle » et soumise à un régime de stricte protection environnementale. Dix-huit ans plus tard, en juin 2007, le collectif le Cercle Polaire (LCP) sollicitait le député européen Michel Rocard pour demander son soutien dans un projet de renforcement de la gouvernance écologique de l'océan Arctique, en l'occurrence un projet de traité sur la protection de l'environnement arctique élaborée par un groupe d'experts réunis au sein de l'association LCP. Michel Rocard créait à son tour, un groupe d'études sur l'Arctique au Parlement européen, d'abord avec le parti socialiste européen puis avec tous les partis politiques confondus, en vue de préparer un projet de résolution sur la gouvernance arctique qui a été présenté et adopté le 9 octobre 2008 : « le Parlement européen suggère que la Commission soit prête à œuvrer en faveur de l'ouverture de négociations internationales visant à parvenir à l'adoption d'un traité international pour la protection de l'Arctique, s'inspirant du traité sur l'Antarctique, complété par le protocole de Madrid en 1991, mais respectant la différence fondamentale résidant dans le fait que l'Arctique est peuplé et dans les droits et les besoins des populations et des nations de la région arctique qui en découlent ; estime cependant qu'un tel traité pourrait, dans un tout premier temps, couvrir au moins les zones non peuplées et non revendiquées

du centre de l'océan Arctique » (Résolution «Gouvernance arctique», 9 octobre 2008).

L'initiative de Michel Rocard et du Cercle Polaire relative à un traité international de protection environnementale de l'océan Arctique central, inspiré mutatis mutandis du système du traité sur l'Antarctique, a été souvent raillée et verra cependant le jour le 3 octobre 2018, avec l'accord international d'interdiction de la pêche non réglementée dans la haute mer de l'océan Arctique central qui établit un moratoire de pêche d'au moins 16 ans. Le projet de gouvernance écologique de l'océan Arctique du Cercle Polaire promu par Michel Rocard a également servi de base d'inspiration à la rédaction de la loi du Grenelle de l'environnement I au Parlement français : « Afin d'en protéger l'environnement, la France promouvra ou accompagnera, dans le cadre des instances internationales compétentes, l'adaptation de la réglementation internationale aux nouveaux usages de l'océan Arctique rendus possibles par son accessibilité croissante » (Loi 2009-967 du 3 août 2009).

A l'issue de ces deux actions en faveur du renforcement de la gouvernance écologique de l'Arctique, Michel Rocard terminait son dernier mandat de parlementaire européen. Sur proposition de l'association le Cercle Polaire, le PR Nicolas Sarkozy et le MAE Bernard Kouchner nommaient Michel Rocard, ambassadeur chargé de la négociation internationale sur les pôles, l'Arctique et l'Antarctique. L'action de l'ambassadeur concernant l'Antarctique a porté principalement sur la relance du processus de ratification du protocole de Madrid que nombre de Parties au Traité n'avaient pas ratifié. Lors de la 35e réunion des Parties consultatives au traité sur l'Antarctique (RCTA XXXV) qui se tenait à Hobart en Tasmanie, en juin 2012, une déclaration conjointe des deux anciens PM, Michel Rocard et Robert Hawke permit la relance du processus de ratification du protocole de Madrid. Quelques vingt pays antarctiques participèrent à cette action d'intérêt général. Le lendemain de la séance plénière de cette réunion, le quotidien tasmanien Mercury publiait en couverture, un photomontage des deux pères politiques du protocole de Madrid devant un iceberg assorti de la légende suivante : « Les Papys (Old Mates) qui ont façonné l'histoire de l'Antarctique ». Et la manchette d'expliquer que : «l'ancien PM Bob Hawke et l'ancien PM français Michel Rocard ont été salués lors de la 35e réunion internationale sur l'Antarctique comme "les sauveurs de l'Antarctique" pour avoir réussi ce qui paraissait impossible il y a vingt ans, à savoir convaincre les nations du monde entier de mettre leurs intérêts nationaux et notamment leurs revendications de souveraineté de côté, pour

promouvoir un moratoire minier en Antarctique dans l'intérêt de l'humanité tout entière » (Mercury, édition du 12 juin 2012).

Pendant les années qui ont suivi, Michel Rocard participera chaque année aux RCTA pour appuyer différentes démarches et actions : promotion de la mise en place d'aires marines protégées en mer de Ross à la CCAMLR ; promotion de la mutualisation des infrastructures et de la logistique des programmes antarctiques nationaux au service de la coopération scientifique internationale ; relance du processus de ratification du protocole de Madrid ; promotion du moratoire minier comme pilier de l'harmonie internationale en Antarctique, etc.

S'agissant de l'Arctique, l'action de l'ambassadeur pour les pôles a consisté en une représentation régulière de la France aux réunions du conseil de l'Arctique - n'en déplaise à Ségolène Royal qui avait publiquement affirmé le contraire -, et, de 2009 à 2015, il a participé à 7 réunions du conseil de l'Arctique (réunions ministérielles et vice-ministérielle, SAO et conférences ministérielles) ; l'objectif principal de sa mission a été de mettre en place et de pérenniser une synergie interministérielle (quinze services issus de 5 ministères) en vue d'élaborer une vision multisectorielle de l'Arctique qui au terme de trois années de travail, a été consignée dans un document de diplomatie publique, la « Feuille de route nationale sur l'Arctique », que Michel Rocard a présenté le 14 juin 2016, en présence du MAE Jean-Marc Ayrault, dix-huit jours avant son décès. « Notre Feuille de route, avait expliqué Michel Rocard, dans son intervention à cette conférence ministérielle, remarque et écrit qu'il ne s'agit pas en Arctique que d'intérêts nationaux. Les règles de demain concernant la pêche, la navigation commerciale, l'activité minière ou pétrolière doivent concerner les eaux libres. Il s'agit ici de l'intérêt général de la planète et pas seulement de la conjugaison de nos intérêts nationaux. Cet intérêt général, il faut l'énoncer et le défendre. Que la diplomatie mondiale travaille aussi à l'intérêt général du monde n'est pas tout à fait une nouveauté, voyez l'Antarctique ou l'espace. Mais c'est suffisamment important en Arctique pour devoir être dit, et souligné. La Feuille de Route de la France pour l'Arctique se veut aussi pour une part une contribution au progrès de la diplomatie mondiale » (FRNA, Diplomatie).

L'engagement écologique de l'ancien Premier ministre était indissociable d'un amour de la nature qui remontait à ses jeunes années de scoutisme et qu'il avait cultivé tout au long de sa vie en pratiquant la plaisance et le planeur. La découverte des pôles vint s'ajouter tardivement à des carnets de voyage déjà bien remplis alors qu'il avait 79 ans. De retour de sa première expédition en Péninsule Antarctique

en janvier 2009, il avait déclaré : « J'avais pour l'Antarctique une sorte d'amitié distante, une envie de voir ce que j'avais contribué à préserver. C'est tout à fait inouï ! Ces paysages sont sans pareil ! On a l'impression d'être au commencement du monde, d'une certaine façon ; et quand on a passé quelques temps dans ce genre de paysage, j'ai l'impression qu'on est plus le même homme, on change un peu soi-même ». Au cours des six années qui suivront ce premier pèlerinage, Michel Rocard enchaînera une dizaine d'expéditions polaires sur fonds privés, à bord de navires de croisière de la compagnie Ponant, du navire l'Astrolabe, d'un avion russe Antonov-74, d'un LC-130 américain, du remorqueur de haute mer de Marine nationale, le RHM Tenace, du brise-glace Amundsen de la garde-côtière canadienne, ou sous tente en Antarctique au campement Union Glacier par -20°C, dans les zones les plus hostiles et les plus reculées de la planète, y compris les mythiques pôles géographiques de la planète, le pôle Nord géographique qu'il a atteint le 20 avril 2011 et le pôle Sud géographique, qu'il a rejoint le 12 janvier 2012. « L'ex-Premier ministre socialiste Michel Rocard, est devenu lundi le second homme d'Etat après le prince Albert II de Monaco à se rendre au pôle Nord », annonçait l'AFP dans une dépêche du 20 avril 2011. Et quelques mois plus tard Le Monde, dans son édition du 27 janvier 2012 annonçait à son tour : « L'ancien Premier ministre Michel Rocard vient de réaliser un record. Il est le premier octogénaire à s'être rendu aux deux pôles géographiques du globe. Le socialiste, ambassadeur de France pour les régions polaires, depuis mars 2009, vient de rentrer d'un périple de deux semaines dans l'Antarctique où il a atteint le pôle Sud géographique le 21 janvier. Michel Rocard est le deuxième homme d'Etat dans l'histoire, après le Prince Albert II, à s'être rendu aux deux pôles géographiques du globe ».

Michel Rocard a également été le premier homme d'Etat français à visiter l'ensemble des infrastructures françaises polaires, à savoir la station côtière française de Dumont d'Urville, la base continentale franco-italienne Concordia et les deux stations gérées par la France dans l'archipel arctique du Svalbard, la station Charles Rabot et la station Jean Corbel.

A l'occasion d'un déplacement au cap Horn, une journaliste interrogeait l'ancien PM : « Mais pourquoi vous faites tout ça ? ». Michel Rocard avait répondu un tantinet impatient : « Mais parce qu'on est bien sur la planète ! Vous avez envie de la voir polluée vous ? Vous aussi, vous avez des enfants... je veux dire, qu'est-ce qu'il faut de plus ! » (L'appel des pôles, Ushuaïa TV, Ch. Oberdorff, 2012).

Le 12 février 2013, à l'invitation de l'Institut polaire

australien (Australian Antarctic Division), l'ancien PM australien Robert Hawke s'était rendu à la station Casey en Antarctique pour inaugurer un bâtiment (« Wilkins Runway Living Quarters ») rebaptisé pour la circonstance « The Hon R.J.L Hawke AC Living Quarters » ou plus simplement « la cabane de Hawke » (Hawke's Hut) en hommage à l'action de l'ancien PM australien en faveur de la protection environnementale de l'Antarctique. Sept ans plus tard, au début de l'année 2020, le directeur de l'Institut Polaire français Jérôme Chappellaz, sollicitait l'association le Cercle Polaire pour nourrir une démarche auprès de la Commission du patrimoine historique et de la toponymie des TAAF. L'année suivante, le samedi 20 novembre 2021 à 17h00 heure locale précise (8h00 en métropole), Jérôme Chappellaz et le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Charles Giusti ont déposé une plaque commémorative «Baie Michel-Rocard» en face de la baie située à l'est de la première station antarctique française, Port Martin, en terre Adélie, en Antarctique. La plaque en bronze massif comporte un portrait gravé de l'ancien Premier ministre et le texte suivant : « Baie Michel Rocard, 23 août 1930 - 2 juillet 2016 ; Premier ministre français 1988-1991 ; Initiateur avec le Premier ministre australien Robert Hawke, du Protocole de Madrid 1991, relatif à la protection de l'environnement antarctique ; Ambassadeur pour les pôles 2009-2016 ».

Lointains et inhospitaliers, les pôles ultra-préservés sont des symboles universels et constituent un patrimoine naturel mondial pour une humanité en quête de nouveaux équilibres. « Pôle de paix et de coopération internationale » (Mikhaïl Gorbatchev, discours de Mourmansk, 1987) pour l'Arctique et «terre de paix et de science» pour l'Antarctique (protocole de Madrid, 1991), « les deux pôles offrent aux nations du monde une opportunité de travailler ensemble au XXI^e siècle », avait déclaré la secrétaire d'Etat Hilary Clinton en 2009, lors du cinquantième anniversaire du traité de l'Antarctique où le nouvellement nommé ambassadeur pour les pôles Michel Rocard représentait la France. Le message sera-t-il entendu ? Rien n'est moins sûr et Michel Rocard était sur ce point assez pessimiste. Maintenant que Michel nous a quittés, la responsabilité du collectif le Cercle Polaire a cru démesurément ; il nous faut marcher sur ses traces, sans espérer s'abriter derrière lui. Michel tu peux compter sur nous pour continuer le combat pour la préservation des Pôles.

Laurent Mayet



St.Petersburg
3363

London
4290

Paris
4590

Berlin
4180

Michel Rocard ANCIEN PREMIER MINISTRE • FRANCE

Je dois ma nomination d'Ambassadeur pour les pôles à l'écho toujours croissant de mon intervention déclenchante donc décisive dans la négociation du Troisième protocole du traité de l'Antarctique. Annexe d'un traité de 1959, le troisième protocole, signé à Madrid en 1991, déclarait l'Antarctique « terre de paix et de science », réserve naturelle classée au Patrimoine mondial de l'humanité, et y interdisait toute activité humaine autre que touristique ou scientifique.

L'idée initiale était donc de tenter d'obtenir, pour l'Arctique, un statut équivalent, protégeant aussi complètement que possible son environnement. Quelques visites sur place, Groenland, Svalbard, Nunavut, m'ont convaincu à la fois de la grandeur et de la beauté de ce patrimoine, de l'aggravation des menaces qui pèsent sur lui, et de l'urgence qu'il y a à le défendre.

Mais les modifications qu'a connues l'Arctique du fait du changement climatique ont tout bouleversé. Jusque vers 1980 l'Arctique, océan et terres riveraines, était une zone interdite d'accès par le froid. Seuls s'y aventuraient les énormes sous-marins nucléaires lanceurs d'engins russes et américains en patrouille dans l'eau libre sous la glace et chacun prêt à tirer sur l'autre, et en surface quelques rares chercheurs scientifiques, mâtinés d'explorateurs. Depuis que le changement climatique a fait son ouvrage, tout a changé et beaucoup d'activités humaines deviennent possibles. La banquise flottante d'été n'a plus aujourd'hui qu'à peine la moitié de la surface qu'elle avait encore il y a vingt ans. Dans ces eaux libres de glace, on n'a pas encore pêché. Mais cela ne saurait tarder. Des milliards de poissons de l'Atlantique et du Pacifique fuient les eaux tiédissantes pour se réfugier dans de plus fraîches. Or il n'y a pas d'organisation régionale de pêche en Arctique. Y-a-t-il des espèces menacées, qu'il faudrait protéger ? Quelles sont les périodes de reproduction des espèces concernées pendant lesquelles la préservation de la ressource supposerait qu'on s'abstienne de pêcher ? Va-t-on laisser l'Océan Arctique libre de braconnage ?

Des estimations sérieuses, pas encore des certitudes, mais pas loin, laissent deviner sous les eaux de l'Océan Arctique un deuxième Moyen-Orient : 30% des réserves mondiales de gaz et 17% de celles de pétrole. Faut-il laisser chaque état riverain, ou pire n'importe qui en eaux libres, forer et exploiter ces réserves sans plus de précautions que d'habitude, au moment où le Golfe du Mexique subit la dévastation majeure que l'on connaît suite à un accident pétrolier et sachant en outre qu'il n'y a en Arctique ni ports proches ni stations de secours, ni remorqueurs ni moyens de défense stockés, et que les produits chimiques protecteurs agissent très mal par grands froids ?

Déjà le tourisme dans ces eaux augmente massivement, et bientôt le commerce mondial entre l'Europe et l'Extrême-Orient ou la Californie, près de la moitié du total, souhaitera passer l'été et l'automne par les routes polaires pour économiser le détour de 4 ou 5 000 kilomètres par Suez ou Panama. Qui dira les règles de sécurité nécessaires ? Qui les déclarera obligatoires ? Qui en vérifiera le respect ?

En faisant fondre aussi bien la glace que le pergélisol, le réchauffement menace la survie des ours blancs comme celle des hommes. Est-il encore temps de les sauver ? Un traité global unique eut été nécessaire. Les états riverains n'en veulent à aucun prix ce qui le rend impossible. Le sauvetage de cette perle du monde va nécessiter un labeur diplomatique mondial tenace. Y a-t-il tâche plus exaltante ?

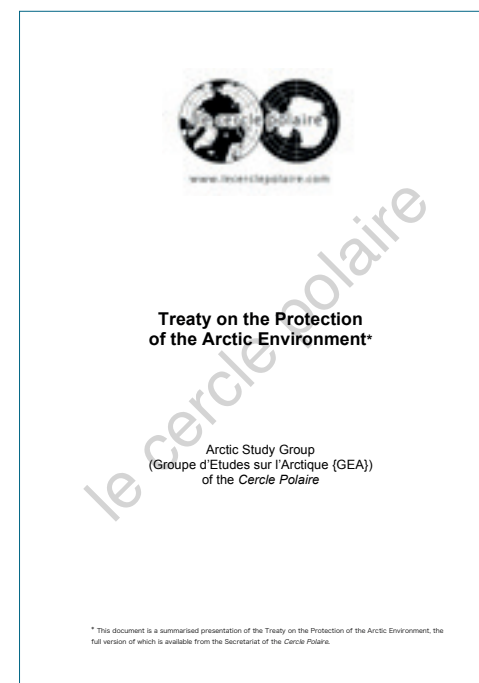
Michel Rocard est Ambassadeur en charge des négociations internationales sur les pôles depuis avril 2009. Ministre de l'Agriculture, Premier ministre puis député européen, il a marqué la vie politique française. Il a été l'initiateur des négociations qui ont conduit au protocole de Madrid protégeant l'Antarctique et, en collaboration avec l'ONG le Cercle Polaire, il a été corédacteur de la résolution européenne sur la gouvernance arctique du 9 octobre 2008.

9 Octobre 2008 - Bruxelles
**Résolution “Gouvernance Arctique”
du Parlement européen**



Le projet de résolution “Gouvernance de l’Arctique” co-rédigée par le député européen français Michel Rocard et sa collègue britannique Diana Wallis, à partir du projet de “Traité relatif à la protection de l’environnement arctique” du Cercle Polaire, est adoptée à une écrasante majorité (597 députés sur 660 présents) par le Parlement européen.

Août 2008 - association Le Cercle Polaire, Paris
**Projet de “Traité relatif à la protection
de l’environnement arctique”**



*“ J’avais pour l’Antarctique une sorte d’amitié distante,
une envie de voir ce que j’avais contribué à préserver.”*



Janvier 2009 - Péninsule antarctique
Pèlerinage en terre de paix et de science



“ Je n’y suis pas pour rien, mais c’est vrai que le 3^e Protocole qui déclare l’Antarctique terre de sciences, réserve naturelle intouchable, a fait du bon travail ! Ça, c’est indéniable ”

30 Janvier 2009 - Base argentine Esperanza, Antarctique
Le père du Protocole de Madrid accueilli en héros



*“ C’est tout à fait inouï ! Ces paysages sont sans pareil !
On a l’impression d’être au commencement du monde,
d’une certaine façon.”*



*“ Quand on a passé quelques temps dans ce genre de paysage,
j’ai l’impression qu’on n’est plus le même homme, on change
un peu soi-même.”*





“J’ai proposé à Michel Rocard de remplir cette mission, le Président de la République le lui a offert.”
Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères



“Monsieur Kouchner s’est dit saisi par le think tank Le Cercle Polaire, qu’il y avait là matière à une mission.”
Michel Rocard, ambassadeur en charge des négociations internationales sur les pôles

30 mars 2009 - Quai d’Orsay, Paris
Conférence de presse sur la mission Pôles



mars 2009
 Petite revue de presse



13 mars 2009 **Le Télégramme**

Quelle est votre réaction à l'annonce de la nomination de Michel Rocard au poste d'ambassadeur des pôles ?

“Il s'agit d'un signe fort et positif. C'est le signe que le pouvoir politique a pris conscience de l'intérêt de ces zones sous les hautes latitudes. C'est important de nommer quelqu'un de connu.”

Gérard Jugie, directeur de l'IPEV, lors de l'inauguration à Saint-Brieuc de l'école Yves Dolo, ancien député socialiste

13 mars 2009 **Liberation**

“Michel Rocard nommé homme du froid par Nicolas Sarkozy”



Le Parisien 18 mars 2009

“Le champ que je vais couvrir ne recoupe pas celui de la politique générale de la politique française. (...) L'Arctique c'est 6 000 ans de tranquillité, de regard distant, poétique. Et, depuis trois ans, un basculement absolument total, tout change à une allure vertigineuse”

THE HUFFINGTON POST 14 mars 2009

“Michel Rocard nommé ambassadeur des pingouins et des manchots. Pourquoi pas ambassadeur de la Lune ?”



Octobre 2009 - Saint-Brieuc
3^e Festival Polaire de Bretagne



***“Ne riez pas de l’Arctique !
C’est un concentré de tous les drames de notre planète.”***

Mars 2010 - Quai d'Orsay, Paris
**Rencontre avec Artur Tchilingarov, envoyé spécial
du Président Poutine pour les questions polaires**



Drapeau en titane de la Fédération de Russie déposé par 4 000 mètre de profondeur au pôle Nord géographique par le submersible Mir-1, le 6 août 2007.



“L’Appel des Pôles est une bonne campagne pour sensibiliser les gens à cette cause inouïe.”



Novembre 2010 - Géorgie du Sud
La croisière de l’Appel des Pôles



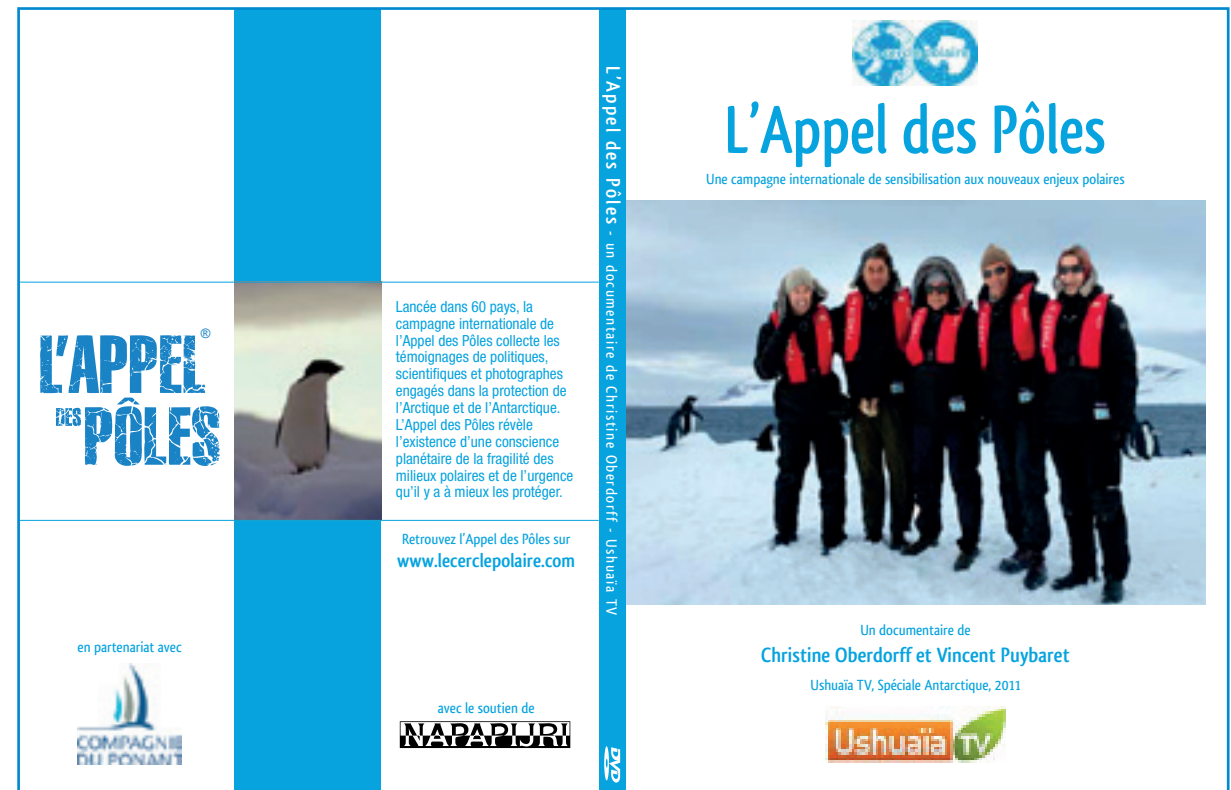
Henriette Rasmussen est la première groenlandaise à poser le pied sur le continent Antarctique



Rgnar Axelsson,

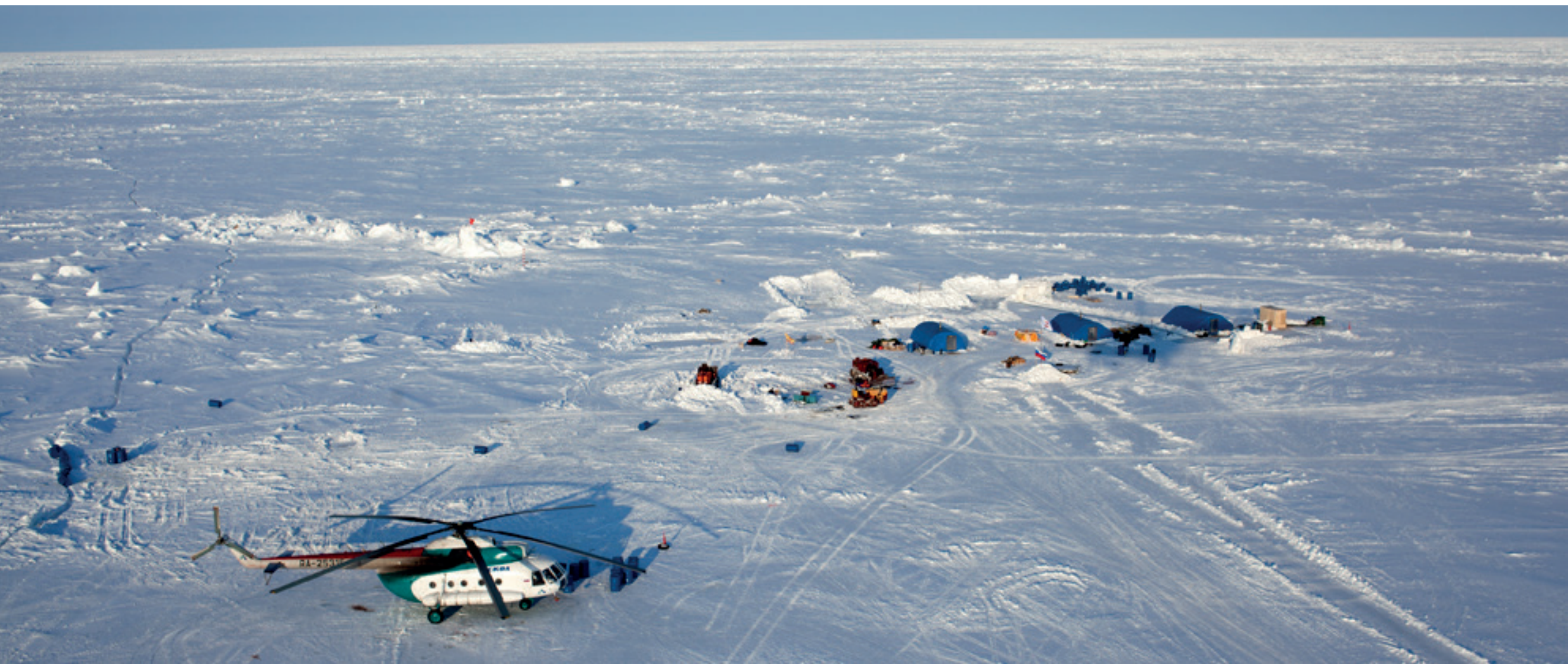


La croisière de l'Appel des Pôles a donné lieu à un reportage d'Ushuaia TV signé Christine Oberdorff





Avril 2011 - Camp Barneo (89°10' Nord, 121°44' Est)
En route vers le pôle Nord géographique





“ Au pôle Nord, il n’y a rien, c’est fascinant et éprouvant car il y fait -25° celsius. ”

18 avril 2011 - Pôle Nord géographique Second homme d'Etat à se rendre au pôle Nord



AFP, Météo à jour : mercredi 20 avril 2011 19:34

Michel Rocard, 80 ans, second homme d'Etat à se rendre au Pôle nord

L'ex-Premier ministre socialiste Michel Rocard, 80 ans, nommé ambassadeur pour les régions polaires en 2009, est devenu lundi le second homme d'Etat à se rendre au Pôle nord géographique, a-t-il annoncé mercredi à l'AFP.

[Facebook](#) [Twitter](#)

"Je suis allée en mission jusqu'au Svalbard et ensuite j'ai été invité à me rendre sur la base aérienne temporaire flottante de Bamëo où nous sommes restés deux jours et demi pour attendre les conditions favorables pour se rendre au Pôle nord", a-t-il indiqué.

"Au Pôle il n'y a rien, c'est fascinant et éprouvant car il y fait -25°C", a souligné l'ambassadeur, l'un des rares octogénaires et le second homme d'Etat, après le Prince Albert de Monaco, à s'être rendu sur ce point le plus septentrional de la planète.

AFP "Comme la banquise est flottante, elle se déplace et donc le pôle nord géographique change de place et les pilotes d'hélicoptère qui vous y emmènent sont obligés de faire le point au GPS", a-t-il précisé.


Michel Rocard, qui avait auparavant rencontré le gouvernement norvégien, n'a pas planté de drapeau lors de son passage, comme le font souvent les visiteurs. "Le pôle est dans les eaux internationales et donc si j'y avais planté un drapeau, cela aurait peut-être produit un incident diplomatique", a-t-il dit.

Selon des proches, il devrait se rendre au Pôle sud vers la fin de l'année.

Jun 2011 - Buenos Aires, Argentine
34^e Réunion du Traité sur l'Antarctique

“Nous invitons toutes les Parties au Traité sur l'Antarctique qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le protocole de Madrid”



 WP

Point de l'ordre du jour RCTA et CPE
Présenté par FRANCE
Original Français

**Proposition des « 3 »
(France, Australie et Espagne)**

**Relance du processus de ratification du
Protocole de Madrid**

1



Appel à une relance de la ratification du Protocole de Madrid

Felipe Gonzalez, Robert Hawke, Michel Rocard

La démarche que nous engageons aujourd'hui est le prolongement d'une action conduite il y a près de vingt-deux ans par les trois signataires du présent appel qui occupaient à l'époque les responsabilités de Président du gouvernement espagnol, Premier ministre d'Australie et Premier ministre de la République française.

De nos batailles politiques, nous restons attachés à un acquis majeur qui ne bénéficie pas toujours de l'empathie dont il aurait besoin pour assurer sa notoriété, et la présente démarche ne vise rien d'autre qu'à encourager les gouvernements concernés à inscrire sa promotion dans leurs priorités pour 2011.

Nous voulons parler du « Protocole de Madrid » ou « Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement » qui a consacré, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, le sixième continent de notre planète « *réserve naturelle dédiée à la paix et à la science* », encadrant très strictement les activités humaines et interdisant toute activité minière.

Rappelons que cette convention de protection globale de l'environnement antarctique a été signée le 4 octobre 1991, peu de temps après qu'une convention d'exploitation « durable » des ressources minérales de l'Antarctique, la convention de Wellington, eut été soumise à la ratification des Etats. L'action concertée des trois responsables politiques que nous étions eut raison de ce qu'il faut bien nommer avec le poète « *la maudite soif de l'or* » et nous ne cachons pas notre fierté d'avoir réussi à consolider le statut spécial de l'Antarctique en refusant l'entrée en vigueur de la convention de Wellington et en lançant la négociation d'un texte protecteur de l'environnement en Antarctique qui deviendra, en 1991, le Protocole de Madrid.

Nous n'oublions pas le rôle clé que la Belgique et l'Italie ont joué très tôt dans l'élaboration d'un document de base pour les négociations (la « proposition des 4 ») ni celui de la Norvège avec son document « Andersen », ni enfin de celui de tous les Etats parties au Traité qui se sont progressivement ralliés à cette noble cause. Nous voudrions user de l'autorité qu'on nous prête sur le sujet pour mieux assurer le futur de cette dernière terre vierge, symbole de pacification entre les nations et d'autolimitation de la frénésie d'exploitation. Gageons que cette nouvelle démarche rencontrera le même succès que la précédente.

L'Antarctique nous paraît bien protégé. De fait les procédures d'amendement contenues tant dans le Traité sur l'Antarctique de 1959 que dans le Protocole de Madrid de 1991 impliquent de réunir des majorités fort difficiles à atteindre et garantissent ainsi une certaine pérennité aux dispositions de ces instruments juridiques. Alors, pourquoi s'inquiéter ?

Dans le contexte du déclin des ressources énergétiques, de la croissance de la demande en matières premières et de l'augmentation concomitante du cours de ces matières, il n'est pas déraisonnable de penser que les acteurs économiques vont s'employer à repousser les frontières géographiques de l'exploration. L'Arctique en est une bonne illustration avec la multiplication de campagnes d'exploration off-shore enregistrée depuis 2002. Bien sûr la situation est différente en Antarctique : la calotte glaciaire recouvrant le continent et les icebergs dérivants rendent l'exploration et a fortiori l'exploitation quasi-impossible avec les

moyens technologiques disponibles. Mais qui sait si dans un demi-siècle, l'ingénierie n'aura pas fait de grands progrès.

Une autre raison non pas conjoncturelle, mais structurelle celle-ci, aurait suffi à motiver notre démarche. Le Traité sur l'Antarctique préserve à la fois les revendications territoriales et leurs contestations. Il élabore un mécanisme d'administration internationale de l'Antarctique et des eaux environnantes. Cette double approche inscrite au cœur du Traité, n'entrave cependant pas le bon fonctionnement de ce dispositif de gouvernance internationale qui rassemble aujourd'hui 48 Etats parties.

Nous sommes convaincus que cet équilibre serait dangereusement fragilisé si l'Antarctique venait à s'ouvrir à l'exploitation minière. Songeons une fois encore à l'Océan Arctique où les demandes d'extension du plateau continental soumises aux Nations-Unies par les Etats riverains sont pour une part, motivées par les estimations des potentialités de ressources en hydrocarbures off-shore. Bien que récent dans l'histoire du système du Traité sur l'Antarctique, le Protocole de Madrid constitue, dans le contexte économique et énergétique actuel, une composante essentielle de « *l'harmonie internationale* » qui règne dans cette région, pour reprendre les termes du Traité sur l'Antarctique.

Que faire ? Loin de chercher à soustraire le destin de l'Antarctique au processus de décision collégiale des Parties au Traité sur l'Antarctique, nous pensons au contraire qu'il faut renforcer ce dispositif par une augmentation du nombre des Parties au Protocole. Nous pensons que l'Antarctique sera d'autant mieux protégée que son statut engagera la responsabilité du plus grand nombre de Parties possibles. Or, parmi les Parties au Traité sur l'Antarctique, les 28 Parties consultatives sont toutes parties au Protocole de Madrid mais 14 Parties non consultatives sur 20 ne l'ont pas ratifié.

Cette situation revient à soustraire au régime de responsabilité collective, fondateur de la communauté antarctique, certains Etats qui ont par leur adhésion au Traité de Washington manifesté leur intérêt pour cette région. Elle pose également de sérieux problèmes de contrôle des activités menées dans la zone du Traité par des ressortissants d'un Etat non partie au Protocole. L'essor du tourisme austral et l'extension de la coopération scientifique à des Etats non parties au Protocole promettent de rendre cette situation de plus en plus délicate.

Nous, Felipe Gonzalez, Robert Hawke et Michel Rocard appuyons par le présent appel la décision de nos gouvernements d'engager une action internationale visant à encourager une consolidation de la communauté antarctique, en invitant toutes les Parties au Traité sur l'Antarctique qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le protocole de Madrid.

L'année 2011 est l'année du vingtième anniversaire de l'adoption du Protocole de Madrid. Puisse ce jubilé être l'occasion d'une convergence internationale autour d'un enjeu à la portée politique et symbolique considérable pour la communauté internationale toute entière. Dans le monde actuel, l'Antarctique continue d'être un symbole fort d'« *harmonie internationale* ».

Mars 2011

Felipe Gonzalez
Ancien Président du
gouvernement espagnol

Robert Hawke
Ancien Premier ministre
d'Australie

Michel Rocard
Ancien Premier ministre de
la République française



Août 2011 - Brise-glace Amundsen, Canada
Traversée du passage du Nord-Ouest



Juin 2012 - Hobart, Australie
35^e Réunion du Traité sur l'Antarctique



De vieux amis qui ont façonné un traité historique

« L'ancien Premier ministre Bob Hawke et son ancien homologue français Michel Rocard, ont été salués comme les sauveurs de l'Antarctique hier à Hobart (ATCM XXXV). Ensemble, ils ont réussi à faire ce qui était considéré comme impossible à réaliser depuis une vingtaine d'années, à savoir convaincre les nations du monde de mettre de côté leurs intérêts de souveraineté et leurs divergences concernant le moratoire minier sur ce continent de glace presque entièrement vierge, et se mettre d'accord pour que la protection environnementale de l'Antarctique, soit considérée, avant tout autre chose, comme étant dans l'intérêt de l'humanité tout entière » (Mercury, June 12, 2012).

MATES RATES COUPONS Cut out and save: P17

THE VOICE OF TASMANIA

MERCURY

www.themercury.com.au TUESDAY, JUNE 12, 2012 \$1.50 incl GST

FESTIVAL OF DANCE ALL THE EISTEDDFOD RESULTS - PAGES 21-24

FEV'S ON HIS WAY MEETING WITH TRIBUNAL PAGE 5

Old mates who shaped historic treaty

FORMER prime minister Bob Hawke and former French counterpart, Michel Rocard, were saluted as the saviours of the Antarctic in Hobart yesterday.

Together they achieved what was considered impossible more than 20 years ago - persuading nations to put aside their sovereign interests and differences to ban mining on the nearly pristine icy continent and to agree that the environmental protection of the Antarctic, above all else, was in the best interests of mankind.

FULL REPORT: PAGE 6

Main picture: NIKKI DAVIS-JONES / Countrywide

ICE LAND

China and Korea to bolster our Antarctic gateway

BRUCE MOUNSTER

CHINA and South Korea are being courted to set up scientific and research bases in Hobart, in a move that will consolidate the city as the gateway to Antarctica.

And Tasmanian Economy Development Minister David Glynn said the \$100 million industry, which directly employs up to 800 people, could double with investment by Chinese and South Korean interests.

Mr Glynn yesterday threw his weight behind Hobart as the legitimate official Antarctic gateway. The lucrative market has long been coveted by Fremantle.

CONTINUED - PAGE 6
SPECIAL ANTARCTIC EDUCATION POSTER - PAGE 38

WEATHER HOBART Partly cloudy 16 LAUNCESTON Shower or two 14 BURNIE Shower or two 15 Details: P32-33

14 décembre 2011 - Monaco
100^e anniversaire de la conquête du Pôle Sud

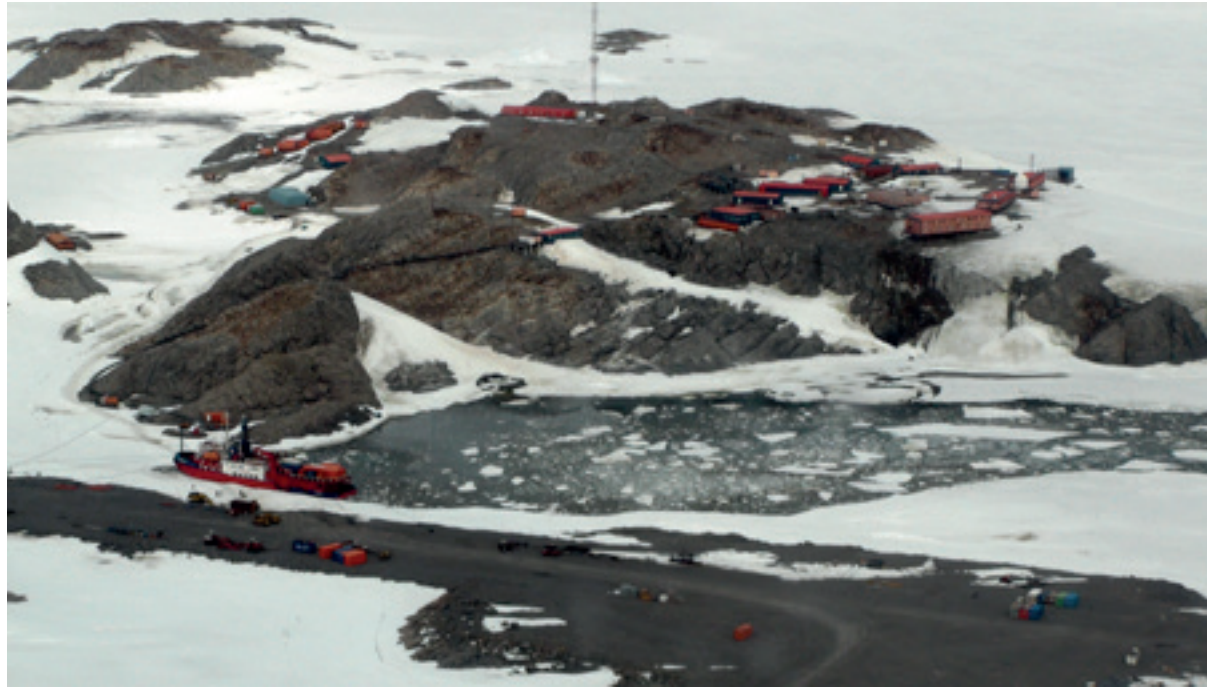
“ Pour qui suit attentivement les affaires du monde, l’Antarctique fait figure d’exception et console un peu du désordre global. Où d’autre en effet rencontre-t-on pareil niveau d’harmonie internationale ? ”





Janvier 2012 - Navire polaire français Astrolabe
Neuf jours dans les 50^e hurlants et les 60^e déferlants





Janvier 2012 - Base Dumont d'Urville, Terre Adélie
Accueil chaleureux de l'équipe d'estivants





Janvier 2012 - Dôme C (3 233 m), Antarctique
Visite de la base franco-italienne Concordia



27 janvier 2012

PÔLES POSITION – Le record de Michel Rocard...



Michel Rocard. Crédits : AFP/Pierre Andrieu

L'ancien premier ministre Michel Rocard vient de réaliser un record... Il est le premier octogénaire à s'être rendu aux deux pôles géographiques du globe. Le socialiste, ambassadeur de la France pour les régions polaires depuis mars 2009, vient de rentrer d'un périple de deux semaines dans l'Antarctique, où il a atteint le pôle Sud géographique, le 21 janvier. M. Rocard s'était rendu au pôle Nord géographique le 18 avril dernier. Après le prince Albert II, il est ainsi le deuxième homme d'Etat à s'être rendu aux deux extrémités du globe.

12 janvier 2012 - Pôle Sud géographique
Premier octogénaire aux deux pôles du globe



Base Scott- Amundsen

“Le pôle Sud, c’est un endroit tout plat, tout glacé et fabuleux. Un voyage dur, notamment pour le manque d’oxygène, avec une altitude de 2 835 mètres.”

Juillet 2012 - Archipel arctique du Svalbard
Visite du village de Ny-Ålesund





Juillet 2012 - Ny-Ålesund 78°55' N
Visite de la station chinoise Yellow River





19 mars 2013 - Hôtel de la Marine, Paris
Entretien avec le chef d'État-Major de la Marine



“ Si la France veut gagner en légitimité dans les affaires arctiques, il faut qu'elle renforce sa présence nationale dans les eaux boréales. ”

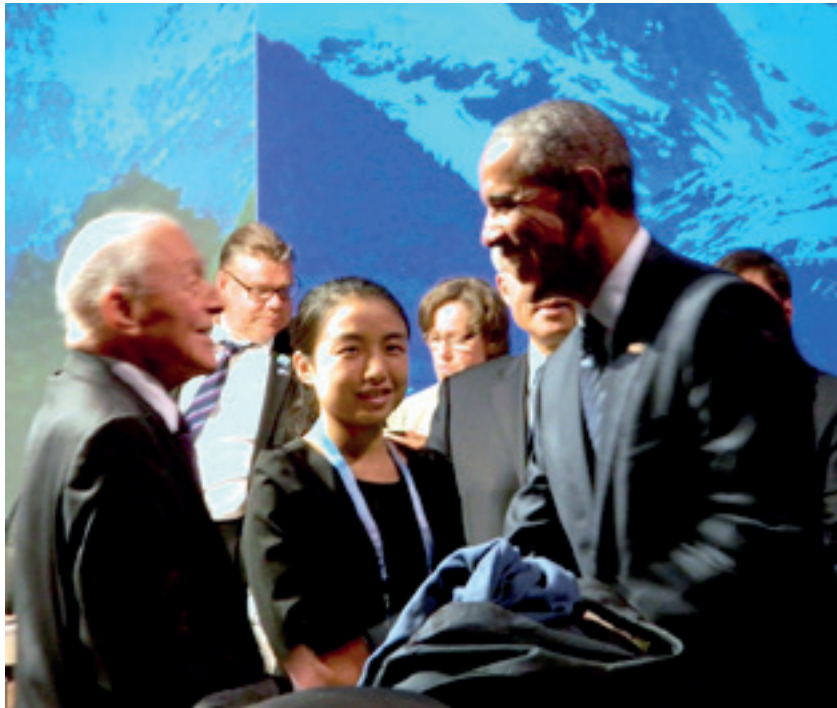




Août 2014 - Océan Arctique
Navigation à bord du RHM Tenace

“C’est une des plus belles réussites de la mission que d’avoir obtenu de la Marine nationale l’affectation pour une mission Grand Nord du remorqueur de haute mer Tenace.”





31 août 2015 - Anchorage, Alaska
Conférence " Glacier " présidée par Obama





14 Juin 2016 - Paris
Présentation de la feuille de route pour l'Arctique

“ Notre feuille de route remarque et écrit qu’il s’agit en Arctique de l’intérêt général de la planète et pas seulement de la conjugaison de nos intérêts nationaux. ”



Cet album retraçant en images les actions de Michel Rocard pour la sauvegarde des pôles vous est offert.

Il a été réalisé par l'association "Le Cercle Polaire", dans une démarche partenariale avec l'association "MichelRocard.org" à l'occasion du colloque "Michel Rocard et l'écologie".

Si vous souhaitez prolonger l'engagement de Michel Rocard auprès de ces deux associations, faites un don:

à l'association "Le Cercle Polaire" par le lien suivant :
<http://www.lecerclepolaire.com:fr:faire-un-don>

à l'association "MichelRocard.org" par le lien suivant :
<http://alyas.asphania.com:alyas:abo:donate:mr>

Michel Rocard
Mémoires polaires



www.lecerclepolaire.com